



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

VOTATIONS FÉDÉRALE ET CANTONALE DU 24 NOVEMBRE 2013

Pour les scrutins précités, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, rue de l'Eglise 5) est le suivant :

- **samedi** **23 novembre 2013, de 18 h 00 à 19 h 00**
- **dimanche** **24 novembre 2013, de 10 h 00 à 12 h 00**

Vote par correspondance

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le-s bulletin-s dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les cartes de légitimation doivent être signées, autant pour les votes envoyés par voie postale que pour ceux déposés dans la boîte aux lettres de la mairie ou au guichet du secrétariat communal.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 22 novembre 2013 à 16h00).

Votes sous enveloppe – Traitement

Le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

RECETTE COMMUNALE

Durant l'année 2013, le receveur a vécu une situation personnelle compliquée qui s'est ressentie sur l'efficacité de son travail. Un certain retard s'est accumulé, notamment en ce qui concerne la facturation des diverses taxes communales.

Tout est actuellement mis en œuvre pour que la situation soit rétablie dans les délais les plus brefs.

Dès lors, nous prions les concitoyens de nous excuser pour les factures qu'ils vont recevoir dans un court laps de temps. Néanmoins, et comme à l'accoutumée, la recette communale fera preuve de mansuétude dans la gestion des encaissements des créances.

L'échéancier sera à nouveau rétabli pour l'année 2014.

RÉSULTATS D'ANALYSES DE L'EAU DE BOISSON

Les échantillons prélevés en date du 16 septembre 2013 ont été analysés concernant leur qualité microbiologique et chimique.

Le laboratoire cantonal nous informe qu'ils sont en tous points conformes à la législation en vigueur concernant les paramètres analysés et que l'eau est donc parfaitement potable.

Les résultats détaillés des analyses sont placardés au panneau d'affichage dans la cour de la mairie, ainsi que publiés dans la rubrique « Les news » du site internet www.alle.ch.

Nous remercions chacun-e de son attention

CONSEIL COMMUNAL

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

En collaboration avec l'administration communale le Groupe Médical Allaine (Dr Joël Berret, Dr Jacques Claude et Dr Odile Philippin) procédera à une vaccination contre la grippe ouverte à toute personne (enfants dès 6 ans) désireuse de se protéger contre cette maladie épidémique.

Cette vaccination est particulièrement recommandée aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux malades souffrant du cœur ou de toute autre maladie cardio-vasculaire, aux sujets atteints de maladies respiratoires, aux diabétiques, aux personnes dont l'immunité est affaiblie ou qui souffrent d'insuffisance rénale, aux patients atteints de cancer ou de maladie chronique.

Elle est également recommandée aux personnes qui, par leur profession, sont en contact avec beaucoup de monde (vendeurs, personnel médical, etc.).

**La vaccination antigrippale aura lieu le jeudi 7 novembre 2013,
Entre 18h00 et 19h00 à la Mairie, rue de l'Eglise 5**

LE PRIX DE LA VACCINATION EST DE FR. 25.—

Si l'horaire ne vous convient pas, il est toujours possible de se faire vacciner au cabinet.

Prière de s'inscrire jusqu'au mercredi 6 novembre 2013 au plus tard au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous, à retourner au secrétariat communal.

Inscription pour la vaccination contre la grippe du jeudi 7 novembre 2013

	OUI	NON
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom/Prén./Année-naiss.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prière de cocher la case ci-dessus si vous avez, ou non, bénéficié du vaccin les années précédentes.